



COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

AGIRC-ARRCO : Les partenaires sociaux persistent et signent

Baisse du pouvoir d'achat de 1 % en 2016, 2017, 2018

(si l'évolution des prix à la consommation s'avérait supérieure à 1 % et après un gel en 2014 et 2015)

A partir de 2019 et si l'âge du taux plein est atteint

- départ dès l'âge du taux plein : minoration de la pension de 10 % pendant 3 ans
- départ retardé d'un an : pension servie sans minoration ni majoration
- départ retardé de 2 ans : majoration de la pension de 10 % pendant une année
- départ retardé de 3 ans : majoration de la pension de 20 % pendant une année
- départ retardé de 4 ans : majoration de la pension de 30 % pendant une année

Les partenaires sociaux semblent vouloir confirmer ce que les pays qui nous entourent ont compris depuis longtemps, à savoir que l'accroissement de l'espérance de vie, et donc la démographie, impose de repousser l'âge de la retraite. Par contre, ils organisent dans le même temps, une baisse du pouvoir d'achat des retraités du seul secteur privé.

Le Président de la République affirme qu'il ne s'agit pas d'un report de l'âge de la retraite, mais d'une liberté. Que n'offre-t-il cette liberté à tous les citoyens ?

D'autres mesures sont annoncées : diminution du nombre de points acquis par les actifs, mise en commun des réserves après 2019, réforme du statut cadre...

La CFR constate que cet accord, tout nécessaire qu'il était,

- **ne garantit pas** la pérennité des régimes complémentaires du privé qui restent déficitaires en 2020,
- **accroît** les différences au détriment des régimes complémentaires du privé,

La CFR appelle les pouvoirs publics

à entreprendre sans tarder la mise en place d'un système universel de retraite, identique pour tous,

La CFR est prête à apporter son concours à la préparation de ce système, seul à même d'éliminer la complexité et les inégalités du système actuel et à donner confiance aux jeunes générations.

Fait à Paris, le 3 novembre 2015

N° 125